



Mariée en France, mon mari est reparti à l'étranger...

Par **nany**, le **14/11/2010** à **17:33**

Bonjour,

Mon mari étudiait en France, il préparait un doctorat et il l'a obtenu.

Nous nous sommes mariés en France, et il a passé des mois à chercher du travail mais il ne trouvait pas car à l'époque il y avait la crise économique, donc du coup il a trouvé du travail à l'étranger.

Entre temps son titre de séjour étudiant a expiré et là il souhaiterait revenir travailler en France.

Je ne sais pas trop ce qu'il faut faire comme démarches.

Est-ce que le fait d'avoir obtenu un doctorat en France, et le fait d'être marié ici sont un avantage au niveau des formalités et des délais ?

Je vous remercie d'avance

Par **mimi493**, le **14/11/2010** à **18:23**

Les nationalités ?

Doctorat de quoi ? Il a déjà un emploi en vue en France ?

Par **nany**, le **14/11/2010** à **19:00**

il est de nationalité libanaise, il a un doctorat en électrotechnique.
Oui il y a de nombreux poste ici dans son domaine.

Par **mimi493**, le **14/11/2010 à 19:41**

et vous ?

Par **nany**, le **14/11/2010 à 20:25**

je suis française

Par **mimi493**, le **14/11/2010 à 21:41**

Alors c'est simple : demande de visa long séjour de conjoint de Français.
Vous avez combien (preuves à l'appui), de durée de vie commune avant son départ ? Vous êtes mariés depuis combien de temps ? (histoire de pouvoir prouver la réalité du couple)

Par **nany**, le **22/11/2010 à 17:39**

Bonsoir,
désolé je n'ai pas pu vous répondre suite à des problèmes de connexion.
Nous avons 2 mois de vie commune mais aucune preuve (je n'ai pas eu le temps de faire les formalités pour le déménagement), donc après je suis revenue chez mes parents. Nous somme marié depuis mai 2009.
Ah oui, il a un visa Visa Schengen pour conjoint de français, d'une validité d'un ans.

Est ce que la demande de visa long séjour peut se faire directement dans son pays?

Par **mimi493**, le **22/11/2010 à 18:11**

[citation]visa Visa Schengen pour conjoint de français, d'une validité d'un ans. [/citation]

Visa Schengen d'un an ? Vous êtes sur que ce n'est pas un visa long séjour et à l'issue de ce visa, qu'il demande sa carte de séjour vpf ?

Article L211-2-1 du CESEDA

Lorsque la demande de visa de long séjour émane d'un étranger entré régulièrement en France, marié en France avec un ressortissant de nationalité française et que le demandeur séjourne en France depuis plus de six mois avec son conjoint, la demande de visa de long séjour est présentée à l'autorité administrative compétente pour la délivrance d'un titre de

séjour.

Il a un visa en cours de validité, donc il revient en France et demande sa carte de séjour au bout de 5 mois.

Par **nany**, le **23/11/2010** à **22:48**

Oui il a bien un visa schengen d'un an pour conjoint de français, il en a fait la demande car il a eu plusieurs voyage en UE et est venu en France.

Mais est ce qu'il peut travailler en France en attendant qu'il prenne la carte de sejour? Il me semble que non...

Par **mimi493**, le **23/11/2010** à **22:57**

Il pourra avoir un droit au travail quand il aura son récipissé de sa demande de visa long séjour